

Novembre 2023

Journée Technique TI ADEME & CITEO - Région Normandie

16/11/2023

Agenda de la journée

Programme	Horaires
Construire sa grille tarifaire en TI	10h00-12h00
Déjeuner	12h00-14h00
Communication et tarification incitative	14h00-16h00
Visite de la ressourcerie du SDOMODE	16h15-17h00

Faisons connaissance

- Vous êtes plutôt ? RI // TEOMi // Les 2
- Combien d'habitants dans votre EPCI ?
- Où en êtes-vous dans votre projet ?

Réflexion
amont

Etude
faisabilité

Décision
politique

Préparation

Enquête

Test

TI effective

Novembre 2023

Construction de la grille tarifaire en TI

Réunion ADEME – CITEO - Région Normandie –
16/11/2023

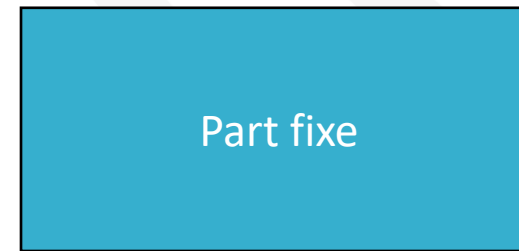
Ce que nous allons aborder aujourd'hui

- Comment exploiter la matrice des coûts pour construire la grille tarifaire en TI
- Quelles sont les étapes de construction d'une grille tarifaire, incitative (pour les usagers) et sécurisée (pour la collectivité)?
- Quels sont les impacts des choix tarifaires : tarif unitaire, min de levées,
- Quelle serait la grille tarifaire idéale ?

LA MATRICE POUR CONSTRUIRE LA GRILLE TARIFAIRE

Fiscalité incitative

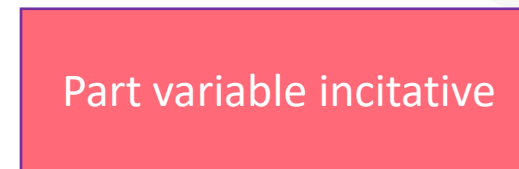
- Le concept : **calculer la facture Déchets en fonction de l'utilisation du service** pour mobiliser les habitants sur les gestes de prévention et de tri
- 2 modes possibles : redevance incitative (RI) ou TEOM incitative (TEOMi)
 - Avec des implications différentes sur les équilibres budgétaires
 - Et des règles spécifiques sur le dimensionnement de la part variable



Abonnement (RI)

Taux de TEOM (TEOMi)

+



Tarifs en fonction du nombre de levées du bac, de dépôt en borne, du poids des déchets ...

La matrice des coûts : outil central dans le projet de TI

- Concept de la matrice
 - Outil développé par l'ADEME
 - **Méthode homogène** des coûts du service Déchets
 - **Colonnes** = catégories de déchets / **Lignes** = charges par étape technique et recettes par nature
 - Coût restant à la charge de la collectivité, recettes déduites = **coût aidé**
 - Calcul de coûts €/hab et €/t « comparables »

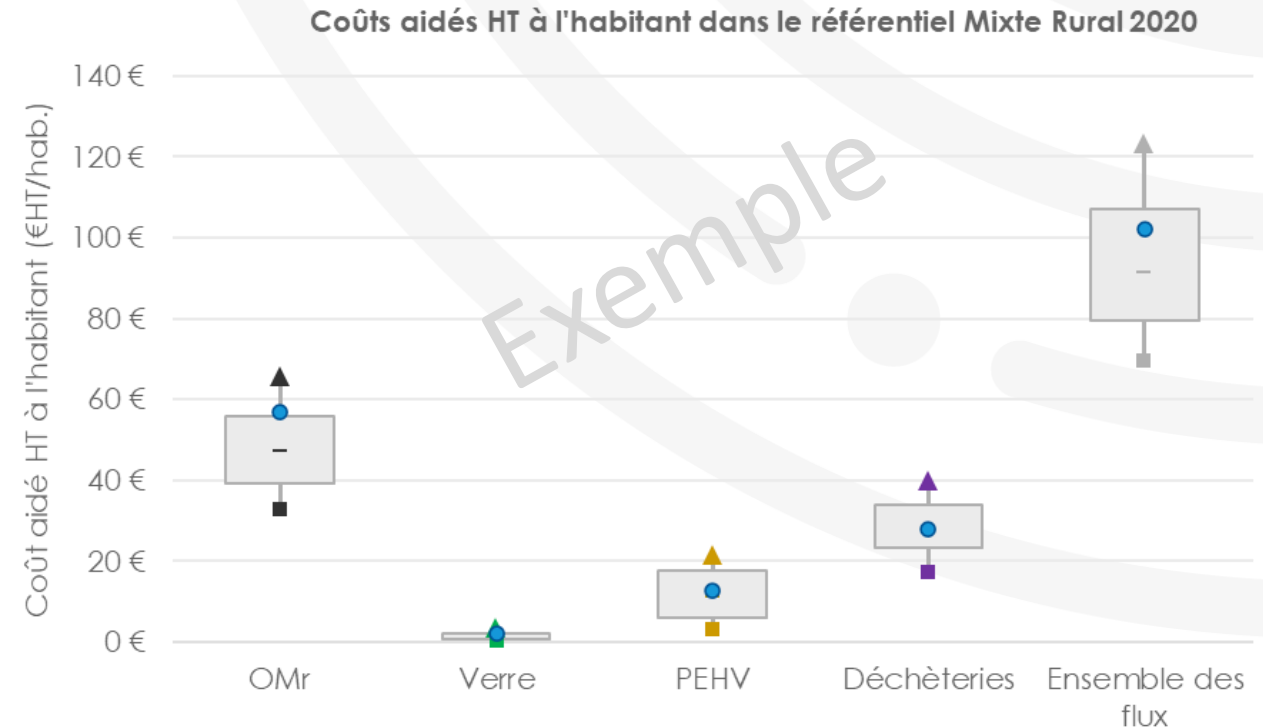
Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Charges de structure	- €	- €	- €	- €	- €
Communication	- €	- €	- €	- €	- €
Prévention	- €	- €	- €	- €	- €
Pré-collecte	- €	- €	- €	- €	- €
Collecte	- €	- €	- €	- €	- €
Transfert/Transport	- €	- €	- €	- €	- €
Traitement des déchets	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHARGES	- €	- €	- €	- €	- €
Ventes de produits et d'énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Prestation à des tiers	- €	- €	- €	- €	- €
Soutiens des éco-organismes	- €	- €	- €	- €	- €
Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS	- €	- €	- €	- €	- €
TVA acquittée	- €	- €	- €	- €	- €
TEOM	- €	- €	- €	- €	- €
REOM	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance spéciale	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL FINANCEMENTS	- €	- €	- €	- €	- €

La matrice des coûts : outil central dans le projet de TI

- A quoi sert la matrice ?
 - Pour **se situer** par rapport aux autres collectivités
 - Pour aider à l'identification d'axes d'**optimisation** du service
 - Pour suivre l'impact des projets mis en place
 - Pour **communiquer** auprès des élus, des usagers
 - Pour **construire la grille tarifaire**

La tarification incitative implique une forte **visibilité de la « facture » déchets**

→ la matrice est un bon outil pour réfléchir ses optimisations, travailler les tarifs et préparer la communication



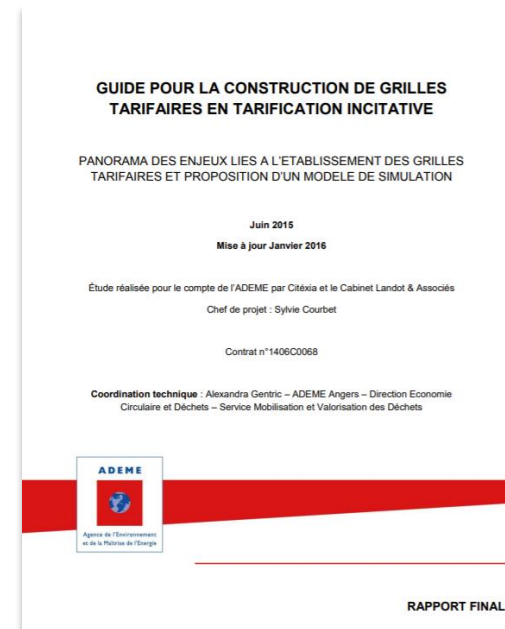
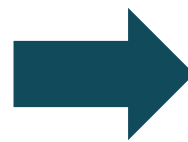
CONSTRUIRE LA GRILLE TARIFAIRE

Construire sa grille tarifaire : un processus itératif

La construction d'une grille tarifaire en TI revient à **résoudre une équation à plusieurs inconnues** :

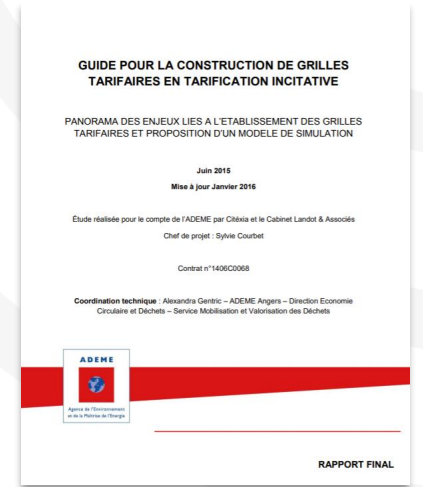
$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Nombre} \\ \text{d'usagers} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Montant des} \\ \text{abonnements} \\ \text{au service} \\ \hline \end{array} + \begin{array}{|c|} \hline \text{Utilisation du} \\ \text{service par} \\ \text{tous les} \\ \text{usagers} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Prix des parts} \\ \text{variables} \\ \text{incitatives} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{Budget à} \\ \text{couvrir} \\ \hline \end{array}$$

Guide mis à
disposition par
l'ADEME



Construire sa grille tarifaire : un processus itératif

Etapas		Connaissance du nombre d'utilisateurs	Connaissance de l'utilisation du service	Connaissance du budget à couvrir	Définition de la grille tarifaire
1	Année (N-3) : étude d'opportunité du passage en TI	Faible	Pas de connaissance	Faible	Ordres de grandeurs – choix du type de part variable
2	Année (N-2) : dotation / ajustement des contenants pour mesurer l'utilisation du service	Moyenne à bonne	Faible	Moyenne	Ordres de grandeurs plus précis – choix de la structure tarifaire
3	Année (N-1) : phase de test	Bonne	Moyenne	Bonne	Tests des tarifs
4	Année (N) : mise en œuvre effective de la TI	Très bonne	Bonne	Très bonne	Choix des tarifs appliqués
5	Année (N+1) : ajustement du dispositif	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Ajustement des tarifs



Les étapes pour construire sa première grille tarifaire

- **Étape 1 : Réaliser une prospective budgétaire**
- **Étape 2 : Choisir les(s) flux à facturer**
- **Étape 3 : Identifier l'assiette de facturation et anticiper son évolution**
- **Étape 4 : Déterminer les éléments de la part fixe et de la part variable**
- **Étape 5 : Présenter la grille aux usagers**
- **Étape 6 : Mettre régulièrement à jour sa grille tarifaire**

Étape 1 : Réaliser une prospective budgétaire

Matrice
des coûts

- **Réaliser une prospective budgétaire** : exercice à réaliser pour une période de 5 ans et à remettre à jour régulièrement
 - ✓ Évolution des quantités : population, tonnages et assiette de facturation
 - ✓ Évolution des coûts unitaires (inflation, TGAP, TVA...)
 - ✓ Plan prévisionnel d'investissements (dates, montants)
 - ✓ Test de l'impact économique des réorganisations du service
- À réaliser en **collaboration avec le syndicat de traitement (30 à 50% des charges)**
 - ✓ Pour intégrer sa propre prospective (et inversement !!) et s'accorder sur les zones d'incertitude
 - ✓ Pour s'assurer que la grille tarifaire du syndicat ne « neutralise pas les efforts de prévention et de tri des citoyens et des collectivités »

Base de travail :
matrice des coûts

Étape 1 : Réaliser une prospective budgétaire

Matrice
des coûts

- Utiliser la matrice pour réaliser la prospective budgétaire
 - **Matrice (N-1) projetée en année (N+1)**
 - évolution des charges et recettes de fonctionnement (hors financement)
 - mise en évidence des charges variables
 - **Traduction du coût aidé en besoin en financement budgétaire (budget annexe en RI)**
 - Intégration du financement de l'investissement, provisions...
 - **Traduction du besoin en financement en grille tarifaire**
 - Prise en compte de l'assiette de facturation et son évolution

Étape 1 : Réaliser une prospective tarifaire

Définition du besoin en financement en RI

- Le produit de la redevance doit équilibrer les charges. Les tarifs sont définis en avance (avant le 31/12 pour l'année suivante)
- La part fixe ne doit pas excéder les coûts non proportionnels.

- Article L2333-76 du CGCT : « (...) une redevance d'enlèvement des ordures ménagères calculée en fonction du service rendu (...) »
- Ce tarif peut, en raison des caractéristiques de l'habitat, inclure une part fixe qui n'excède pas les coûts non proportionnels.
- Cette part fixe peut également inclure les coûts correspondants à un nombre minimal de levées ou à un volume minimal de déchets ménagers et assimilés.
- Ce tarif peut prévoir, pour les résidences constituées en habitat vertical ou pavillonnaire, une redevance globale calculée en fonction du nombre de résidents ou de la masse des déchets produits exprimée en volume ou en poids. »

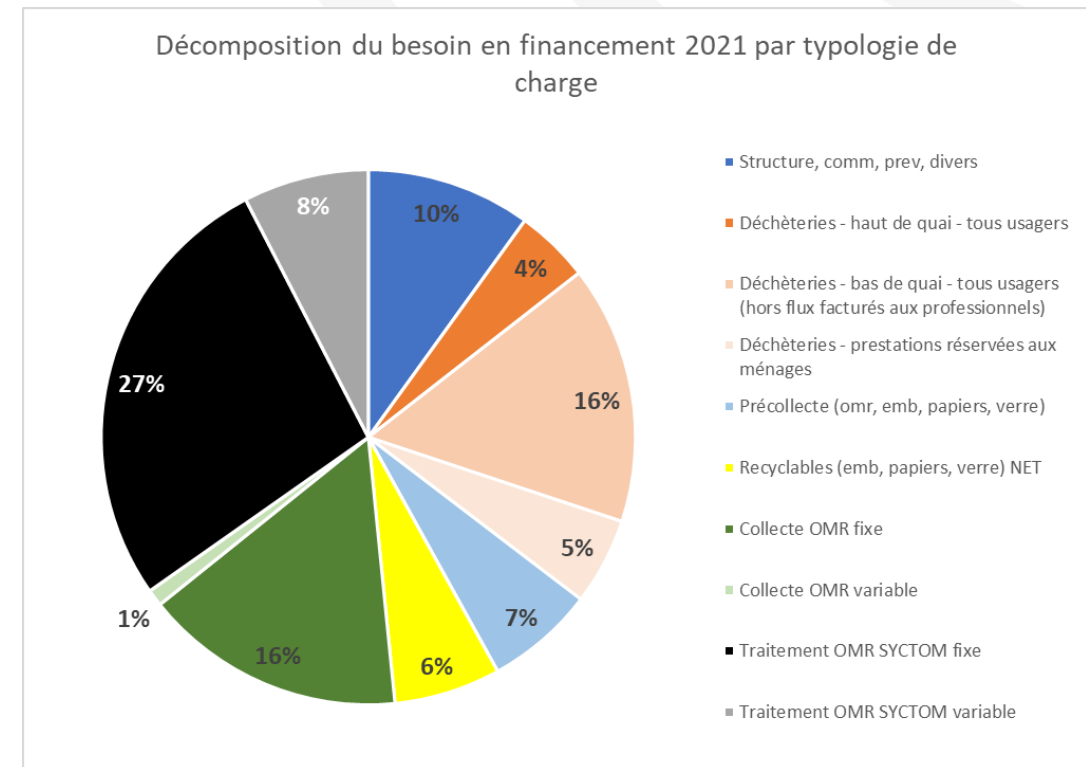
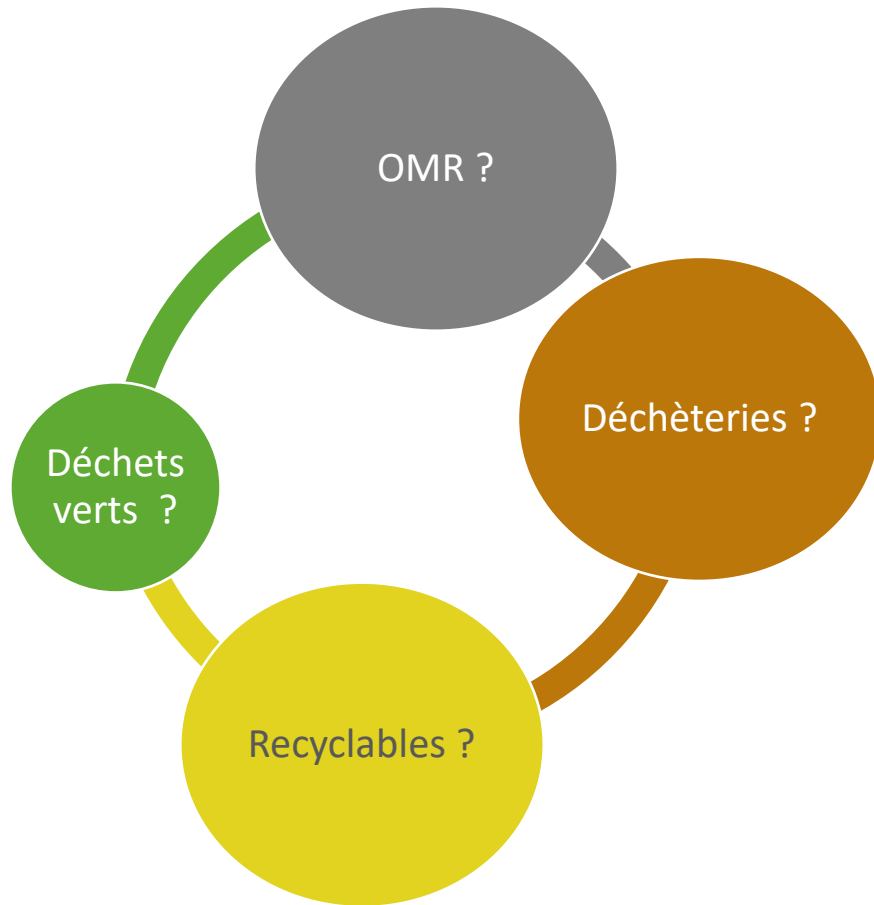
Étape 1 : Réaliser une prospective tarifaire

Définition du besoin en financement en TEOMi

- La TEOMi peut être déficitaire. Les tarifs sont votés à posteriori (après l'utilisation du service et avant le 15/04 pour l'année en cours)
 - Les recettes de la part variable représentent entre 10 et 45% des recettes totales de la TEOMi
 - Les recettes de TEOMi de la 1^{ère} année ne peuvent pas excéder 110% des recettes de TEOM de l'année antérieure.
- Article 1522 bis du CGI : « (...) une part incitative de la taxe, assise sur la quantité et éventuellement la nature des déchets produits, exprimée en volume, en poids et en nombre d'enlèvements.
 - (...) Les tarifs de la part incitative sont fixés chaque année par délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A, de manière à ce que **son produit soit compris entre 10 % et 45 %** du produit total de la taxe. Les montants de ces tarifs peuvent être différents selon la nature de déchet ou le mode de collecte.
 - (...) Lorsque la quantité de déchets produits est connue globalement pour un ensemble de locaux mais n'est pas connue individuellement pour les locaux de cet ensemble, elle est répartie entre eux par la collectivité au prorata de leur valeur locative foncière retenue pour l'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.»
 - Article 1636 B undecies du CGI : 6. La première année d'application des dispositions de l'article 1522 bis, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne peut excéder de plus de 10 % le produit total de cette taxe tel qu'issu des rôles généraux au titre de l'année précédente.

Étape 2 : Choisir le(s) flux à facturer

→ A questionner en fonction du coût du service par flux



Étape 3 : Identifier l'assiette de facturation et anticiper son évolution

- Définition : L'assiette de facturation est le nombre d'unités facturées par type de tarif.
- Chaque composante de l'assiette de facturation a sa propre dynamique. Pour le service Déchets, l'assiette de facturation est différente en REOMi et en TEOMi. La TEOMi peut être associée à une redevance spéciale.

	Redevance incitative	TEOM incitative
Part fixe	Abonnement fixe Abonnement par taille de bac => Varie suivant la dynamique de pop. Si choix laissé à l'usager sur le volume de son bac => diminue régulièrement	TEOM => Augmente chaque année (dynamique des bases)
Part variable	Ex : nombre de présentations du bac Omr => Diminue chaque année	

Étape 4 : Déterminer les éléments de la part fixe et de la part variable

Au sein des charges :

Part fixe

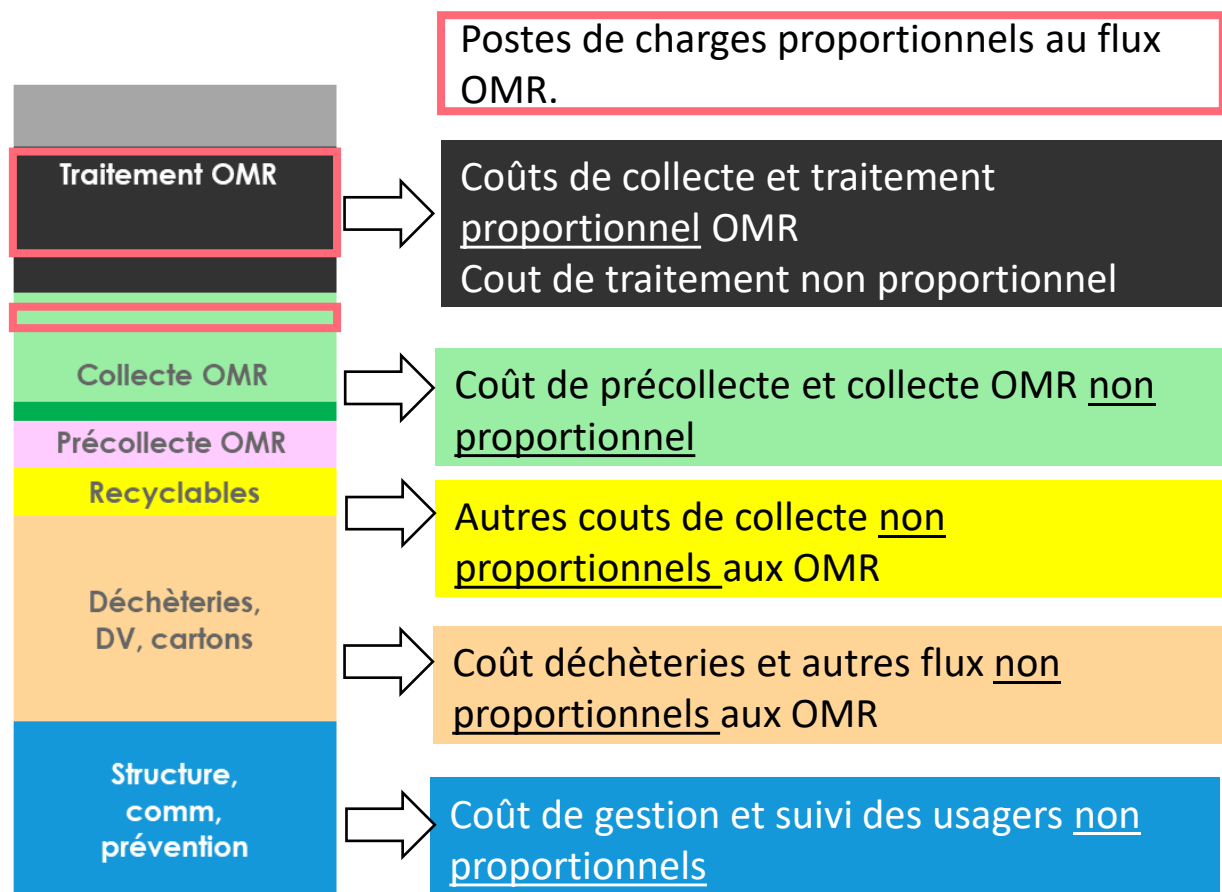
- Les charges fixes
- Les charges qui ne varient pas en fonction du flux facturé

Part variable

- Les charges qui varient en fonction du flux facturé

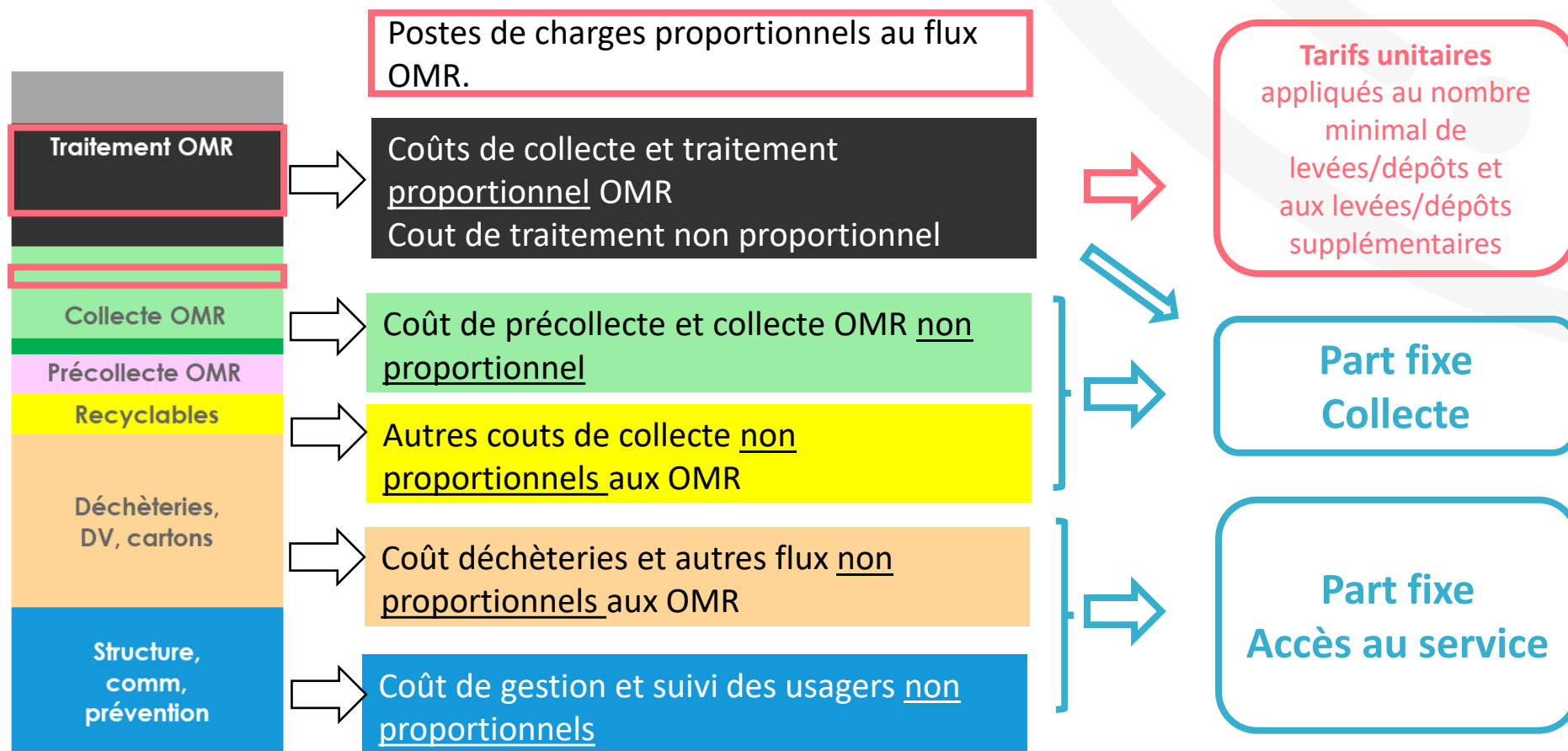
Étape 4 : Déterminer les éléments de la part fixe et de la part variable

- La matrice pour identifier les charges proportionnelles au flux OMR) => part variable



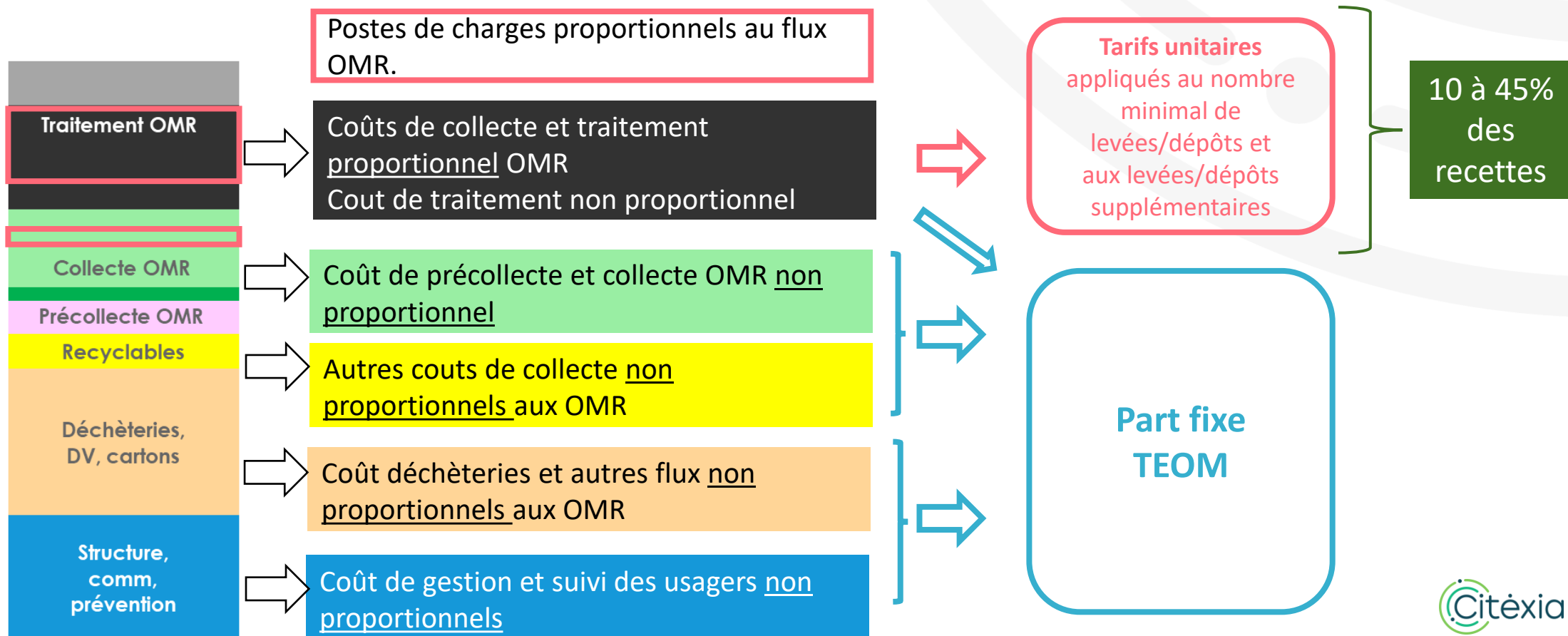
Étape 4 : Déterminer les éléments de la part fixe et de la part variable

- La matrice pour construire les tarifs de la RI
- Chaque tarif de la grille est dimensionné pour couvrir un type de charge



Étape 4 : Déterminer les éléments de la part fixe et de la part variable

- La matrice pour construire les tarifs de la **TEOMi**
- Chaque tarif de la grille est dimensionné pour couvrir un type de charge



Facturation d'une utilisation minimum du service ?

Les intérêts

- **Sécurisation des recettes** en redevance incitative (pas d'enjeu en TEOMi, car les tarifs définitifs sont votés après l'utilisation du service)
- Message utilisé pour la lutte contre les **dépôts sauvages** : « utilisez le service, puisque de toute façon vous payez pour X levées, quoi que vous fassiez »

!! Il est très difficile de faire diminuer le nombre minimum de levées facturées lorsque celui-ci est instauré, car cela impliquerait une baisse de recettes ou une augmentation des tarifs.

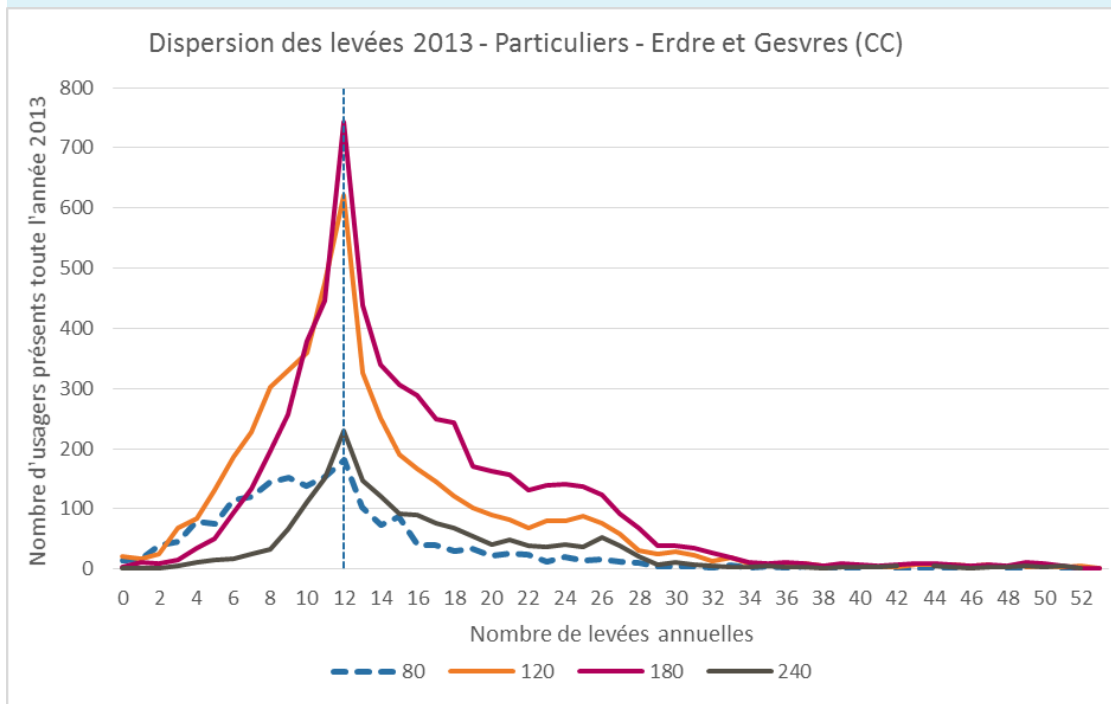
Les limites

- La DGFIP considère que ce n'est **pas possible en TEOMi** (mais des collectivités le pratiquent...)
- **Message très mal compris** par les usagers lors du déploiement de la TI (« je n'ai pas le droit de présenter mon bac plus de X fois. » « le camion ne passera plus que X fois ») et vécu comme contraignant (source d'oppositions)
- Dispositif complexe à s'approprier en **habitat collectif** lorsqu'il y a plusieurs bacs
- Dispositif **pénalisant** pour les foyers les plus impliqués dans la prévention et le tri
- Tous les usagers paient le même montant in fine – **très peu de recettes issues de la vraie part incitative**

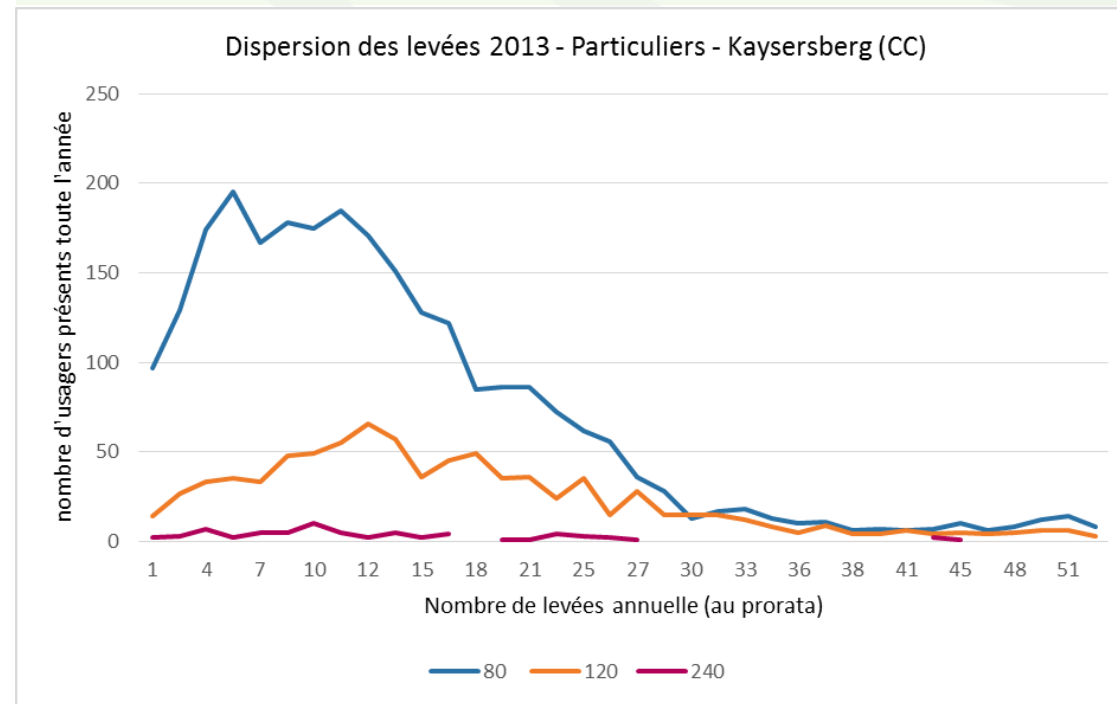
Réflexion à lier avec les perspectives d'évolution du service : passage de C1 en C0,5 possible à moyen terme ?

Retours d'expérience

CC Erdre et Gesvres facture 12 levées minimum
 ➔ les comportements sont concentrés autour d'un pic à 12 levées



CC de Kaysersberg ne facture pas de levées minimum
 ➔ les comportements sont plus dispersés

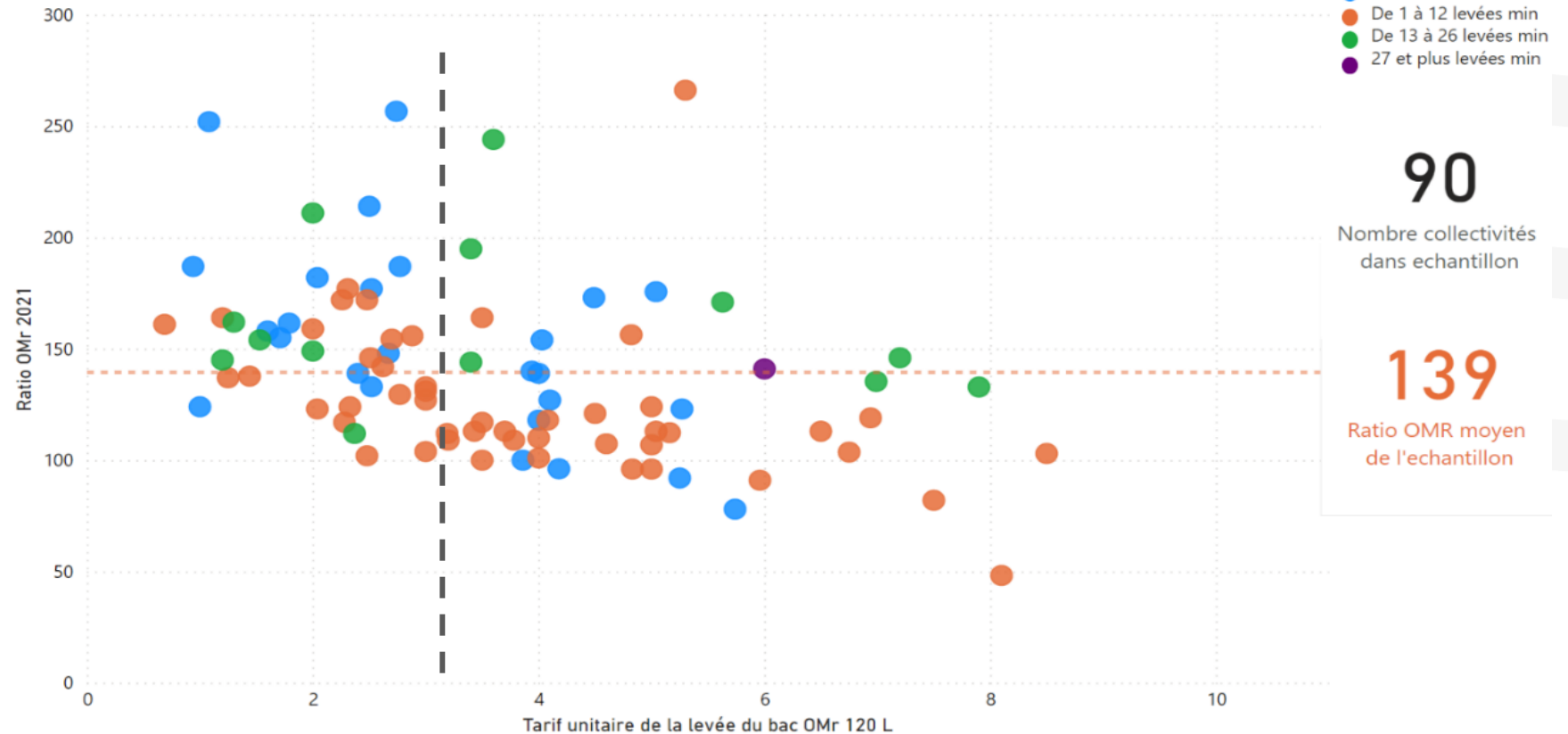


Quel est l'impact des choix tarifaires ?

Le prix unitaire d'une levée inférieur à **3 euros** impacte moins la production d'OMR

Collectivités en TI effective en 2021 à la levée/dépôt

Relation entre Tarif unitaire à la levée et ratio OMR 2021



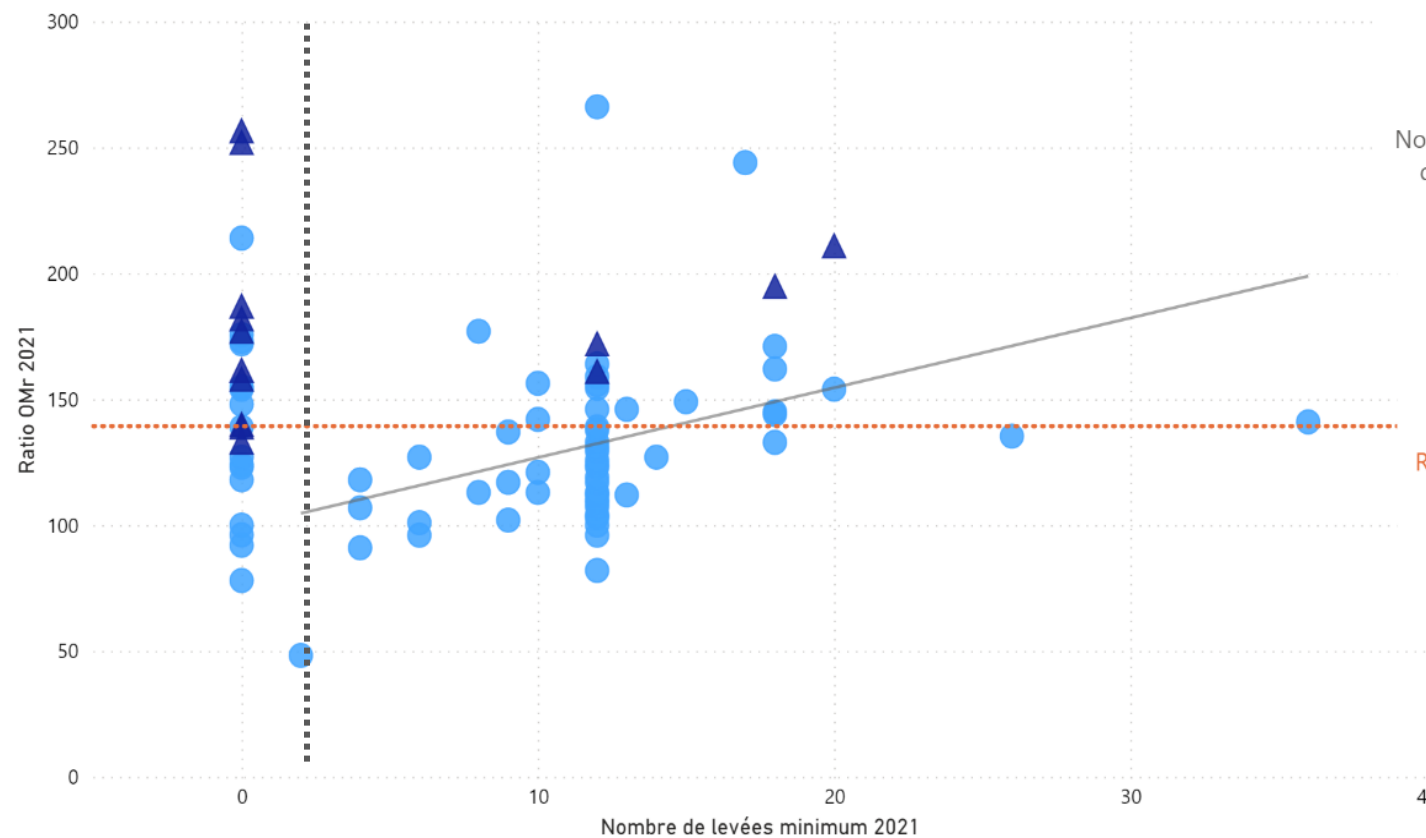
Quel est l'impact des choix tarifaires ?

Le nombre de levées minimum facturées influe sur la production d'OMR

Collectivités en TI effective en 2021 à la levée/dépôt

Relation entre nombre levées minimum et ratio OMR 2021

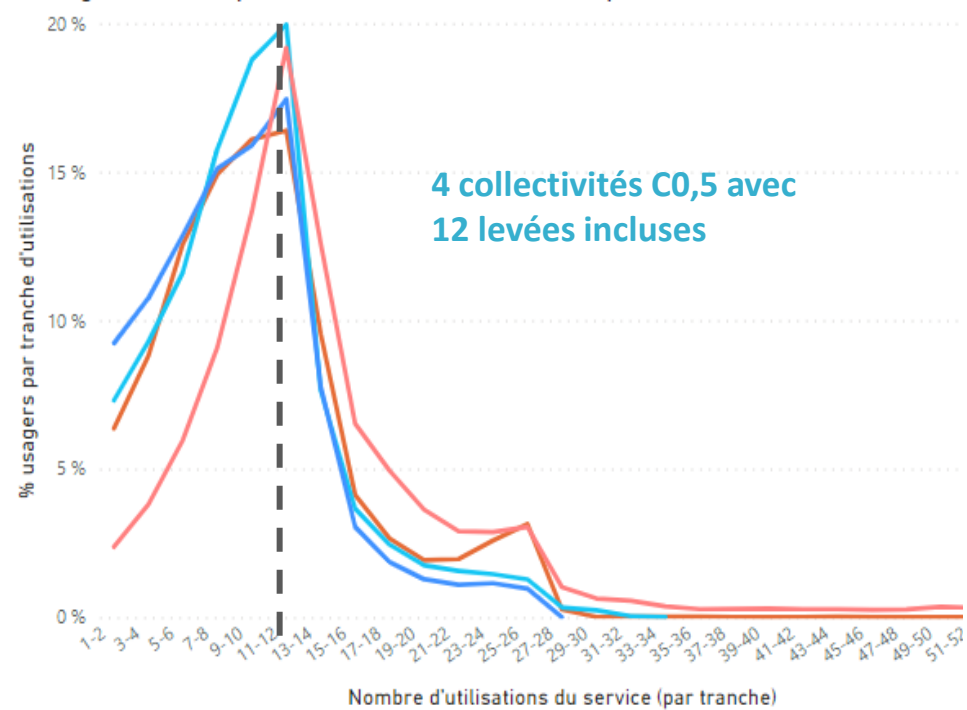
● RI ▲ TEOMi



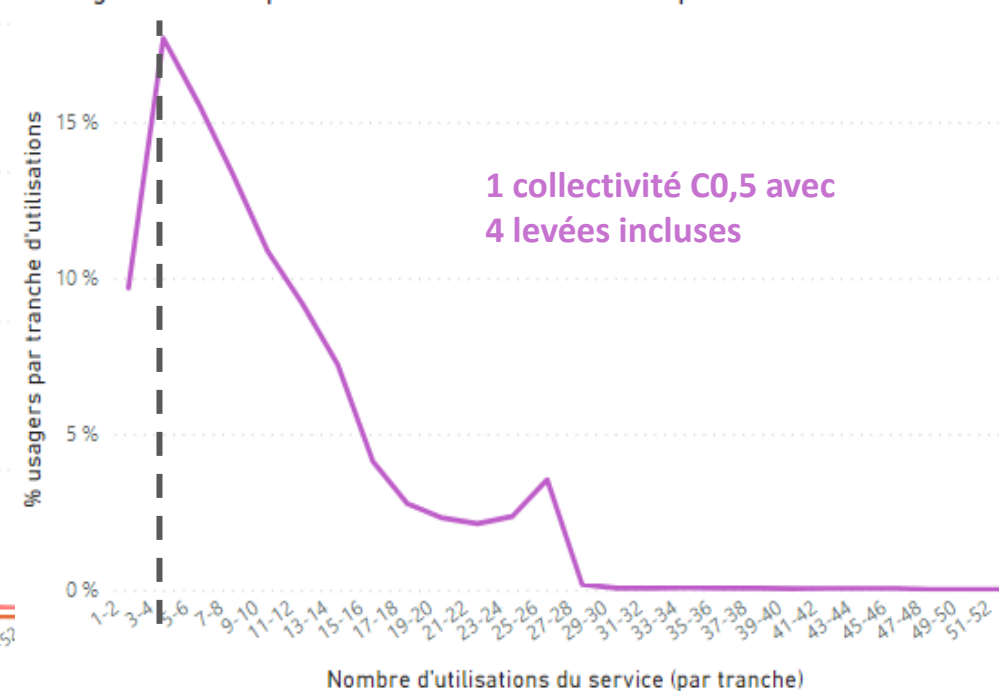
Quel est l'impact des choix tarifaires ?

Le nombre de levées minimum facturées influe fortement sur les pratiques d'utilisation du service par les ménages

% usagers distincts par tranche de nombre de levées par collectivité



% usagers distincts par tranche de nombre de levées par collectivité



Étape 5 : Présenter la grille aux usagers

- Quand et quoi ?
- **Transparence et pédagogie**
 - Pour pouvoir communiquer sur les tarifs, il faut d'abord communiquer sur le service et les coûts.
 - La question principale que se posent les usagers : « *à combien de levées ai-je droit pour ne pas payer plus cher qu'aujourd'hui ?* »
 - Impact très fort du message sur le nombre minimum de levées facturées : perçu comme un objectif à atteindre
- **Attention au calendrier** : choisir le bon moment pour présenter la grille tarifaire aux usagers => les tarifs doivent être stabilisés

Exemple CC
Pays St
Gilles Croix
de Vie

COMMENT EST CALCULÉE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est calculée comme l'eau ou l'électricité. Elle comprend une part fixe et une part variable.

UNE PART FIXE



La part fixe est due par tous les usagers. Elle inclut tous les frais qui ne sont pas liés à la quantité de déchets produits : mise à disposition des bacs, installation des points d'apport volontaire, passage hebdomadaire du camion de collecte, fonctionnement des déchèteries. Elle intègre également un nombre minimum de collectes dans l'année.



UNE PART VARIABLE

La part variable évolue en fonction de la fréquence de ramassage de la poubelle grise.

Pour maîtriser sa facture,

Il suffit de mieux trier afin de limiter le volume des déchets placés dans la poubelle grise. Pour cela, de nombreuses filières existent : compostage et mulching pour les tontes de gazon et les déchets alimentaires, bornes de recyclage pour les textiles, points d'apport volontaire pour le verre, le papier et les emballages, déchèteries. Contrairement à la poubelle grise, la poubelle jaune sera collectée sans surcoût, à condition d'y mettre les déchets autorisés.

Étape 6 : Mettre régulièrement à jour sa grille tarifaire

POSTURE

- Mise en avant de la prévention
- Aucun flux de déchet n'est « gratuit »
- Actualiser les tarifs est normal. La collectivité ne fait pas de bénéfices, les élus ne sont pas des actionnaires.
- Les coûts de collecte sont dérisoires en comparaison à la mobilisation des moyens (un camion + X agents)

TRANSPARENCE SUR LA CONSTRUCTION DES TARIFS

- **Connaitre** les équilibres des charges et des recettes : comptabilité analytique par flux associée à une prospective
- **Expliquer** les charges (« les services rendus ») que couvrent les différents tarifs de la grille
- **Nommer** les composantes du forfait => des grilles tarifaires et des factures plus claires et plus lisibles

CONCLUSION

En conclusion

- La construction de la grille tarifaire est un **processus itératif**
- Profil de la **grille tarifaire idéale** :
 - permet de couvrir le budget avec un **minimum de risques** pris sur les paramètres de la simulation (nombre d'utilisateurs et utilisation du service)
 - **Logique** avec la structure des charges du service
 - **limite les variations** (ou elle permet une diminution) dans le montant facturé pour les utilisateurs lors du passage en tarification incitative (variation entre la facture AVANT et APRES la TI)
 - **simple** d'application pour les services
 - les distinctions tarifaires entre catégories d'utilisateurs sont **cohérentes** et ne peuvent être sources de contestations

Points clés à retenir pour une grille tarifaire incitative et sécurisée

- Une grille tarifaire « sécurisée » est une grille qui met en cohérence évolution des recettes et évolution des charges.
- Une grille tarifaire « incitative » est une grille tarifaire visible et assumée
 - Avec une dimension pédagogique « je comprends pour quoi / pourquoi je paie »

Connaitre ses coûts en réalisant la matrice

Connaitre la variabilité de ses charges et maîtriser les équilibres économiques

Anticiper l'évolution des pratiques (ratios, levées...) – exploitation de la base de données des usagers

Communiquer et accompagner le changement

Pour aller plus loin

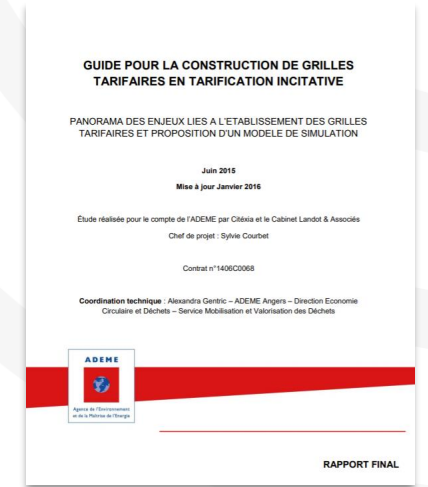


- **Consultez la librairie ADEME**

- [La concertation : un atout pour réussir la tarification incitative – Plaquette / Rapport](#)
- La tarification incitative en **zone touristique**
- Fiche technique ADEME sur la tarification incitative
- [Fiche déchets tarification incitative – 12 retours d'expérience](#)
- Coût de la redevance incitative et de son **impact économique** sur le service public de gestion des déchets
- [Guide pour la construction de grilles tarifaires en tarification incitative](#)
- TEOM incitative, premières orientations de mise en œuvre (Ref. 8311)
- **Habitat collectif** et tarification incitative. Pourquoi ? Comment ? (Ref. 7332)

- **Rejoignez le Réseau TI de l'ADEME**

- Le réseau des collectivités en TI a été créé fin 2019 à l'initiative de l'ADEME
- Il réunit les collectivités déjà engagées dans un projet de TI : **216 collectivités dont 77 en déploiement**
- Objectif : partage d'expérience, **faciliter le déroulement et améliorer la qualité des projets** en cours et à venir
- Au programme : groupes thématiques, événements nationaux, publications et plateforme collaborative
- **Pour adhérer : reseau.ti@ademe.fr**





01 83 94 02 03

contact@citexia.fr

21 rue Bergère - 75 009 Paris

citexia.fr